

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 23 OCTOBRE 1992

La séance débute à 21 heures.

Présents: Mmes BOULANGER, BOITEL, FAUCHER.

Mrs DOUET, PICOU, PICKERING, LELONG, BERNARD, HARMSWORTH.

Mme ANTRAIGUE, Secrétaire de Mairie

Absents non excusés : Mrs BOUTILLIER, JOZWAK.

Secrétaire de séance : Mr LELONG.

Monsieur le Maire expose les nouveaux projets sur l'assainissement :

- L'assainissement individuel coûterait	4.016.448 F HT
- L'assainissement semi-collectif coûterait	4.100.343 F HT
- L'assainissement collectif coûterait	4.316.000 f HT

Tout le Conseil Municipal est d'accord pour préférer l'assainissement collectif.

On peut espérer des subventions de l'Agence du Bassin, du Conseil Général, plus des prêts bonifiés. Le financement définitif ne pourra être envisagé qu'après la seconde étude qui est imposée par l'Agence du Bassin et la D.D.E.

L'état des finances de la commune permet l'opération donc nous poursuivons l'étude.

Monsieur le Maire présente la nouvelle proposition de la S.N.C.F. pour les chemins situés dans le périmètre perturbé. La S.N.C.F. refuse de payer le redressement du Chemin de l'Entrée et la création du chemin remplaçant celui de Droizelles. Une réunion est prévue à la Sous-Préfecture, le 28 octobre 1992, pour faire le point sur les contentieux à régler entre la S.N.C.F., les propriétaires et les communes traversées par le T.G.V. NORD.

La séance est levée à 22 H 30.